

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : DEPARTEMENT DE LA VENDEE

La Directrice Académique des services de l'éducation nationale de VENDEE

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 88 professeurs des écoles de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe de l'ECR des professeurs des écoles au titre de l'année 2026.

NOM	USUEL	PRENOM
	DE FAMILLE	
MM MOREAU		NATHALIE
	GUERIN	
MM GAUVAIN		FLORENCE
	AUBRY	
MM RIGAUDEAU		SOPHIE MARIE
	RONDEAU	
M. BROSSARD		NICOLAS
M. CHAIGNE		GERALD
MM BILLON		CARINE
	GUIBERT	
MM LEBOEUF		ANNE
	ROBIN	
MM POTIER		ANNE
	PINEAU	

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : DEPARTEMENT DE LA VENDEE

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM
MM	PETIOT	VIRGINIE
MM	BESSONNET BRENON	CHRISTELLE
MM	CAILLON	ISABELLE
MM	REVEILLERE REINQUIN	NATHALIE
M.	ETOURNEAU	MICKAEL
MM	BENATIER LEGE	NATHALIE
MM	LECLEVE GRELLIER	MELANIE
M.	BRIN	REGIS
M.	MURAIL	OLIVIER
MM	BOUILLAUD GUERIN	CHRISTELLE
MM	GAZE PAPIN	STEPHANIE
MM	SIMONNEAU	ANNE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : DEPARTEMENT DE LA VENDEE

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM
M. COLLIN		SIMON
MM BARRETEAU		CARINE
MM CHATEAUX LE TIEC		GUYLAINE
MM RAVEAU BRUNEAU		ANGELIQUE
MM QUAIRAULT COUPRY		ESTELLE
MM SOULARD		KARINE
M. BOEUF		LOIC
MM BOULINEAU		CELINE
MM BONNET MOCQUET		AURELIE
MM GILBERT TESSIER		AMELIE
MM TESSIER GOUPILLE		VERONIQUE
MM LENFANT CHABOT		HELENE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : DEPARTEMENT DE LA VENDEE

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM
M. RICHARD	VINCENT
M. TESSIER	LAURENT
MM MARSAC	HELENE
MM VAZ ROXO	ANGELIQUE
MM ROY VEQUAUD	AURELIE
MM DAVIET	PATRICIA
MM AVRIL	KARINE
MM DAVID-GAUTHIER DAVID	DELPHINE
MM TERRIEN ESNARD	ELODIE
MM SIREAU ROY	ELODIE
MM DESVERRONNIERES BARANGER	ESTELLE
MM DA CRUZ GRATTON	ADELINE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : DEPARTEMENT DE LA VENDEE

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM
MM BEUGNE	VOLLARD	ANNE
M. GIRAUD		LUDOVIC
MM GUITTON	GIRARDEAU	ADELINE
MM TREBOZ	PERRUCHON	MARINE
M. DARD		NICOLAS
MM PINEAU		VALERIE
MM PIET	RONDEAU	SANDRINE
MM FICHET	DROILLARD	ANNE-CECILE
MM PINEAU		ISABELLE
MM BUET	SIRET	CHRISTELLE
MM PINET		NATHALIE
MM GABOREAU	ROUSSEAU	KARINE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : DEPARTEMENT DE LA VENDEE

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM
MM HAUBOIS ARCHAMBAUD	CELINE
MM BIZON	SONIA
MM BRIZARD GILLOT	MARIE-PRISCILLE
MM GROULD	HELENE
MM LOCTEAU	VIRGINIE
MM GOUGNARD BROCHOIRE	MARIE
MM MARTINEAU TOUCHARD	ELISE
MM TRAVERT	EMMANUELLE
MM PATEAU PIVETEAU	NADIA
MM BOURIEAU VRIGNON	VIRGINIE
MM DION LAINE	SOPHIE
MM CHAUVIN	CELINE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : DEPARTEMENT DE LA VENDEE

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM
MM SELIN		ANNE
MM CHEDANE	CAILLAUD	ELSIE
MM POTIER		GERALDINE
MM ROY	CHAILLOU	NADINE
MM LANDRY		CATHERINE
MM DUBOIS		SANDRINE
MM BOUTIN		HELENE
MM COUPE		VALERIE
MM MORISSET	COINDREAU	SABINE
MM MERLET		MURIEL
MM DAUNIS	GEFFARD	MANUELLA
MM GILBERT	MURZEAU	CELINE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : DEPARTEMENT DE LA VENDEE

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM
MM VINET	THEVENOT	MAELLE
MM RIEGERT		SOPHIE
MM RETAIL	BERNARD	MELANIE
MM VAUVELLE		FLORENCE
MM FLANDROIS	ROQUAND	MANUELA
MM GUERRY	CORNUAU	MELINA
MM CORNUAU		SANDRINE
MM COULON-FEBVRE	ERITEAU	SOPHIE

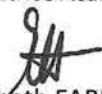
ministère de l'éducation nationale
DSDEN : DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 24/06/2026

La Directrice Académique des services de l'éducation nationale de VENDEE

La Directrice Académique,


Elisabeth FARINA-BERLIOZ

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs des écoles est de 86.80 %, la part des hommes est de 13.20 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles est de 87.50 %, la part des hommes est de 12.50 %.